



LA FEUILLE DE L'AMICALE



des ANCIENS ELEVES du LYCÉE HORTICOLE "LE GRAND BLOTTEREAU"

34, chemin du Ponceau 44300 NANTES

Numéro 233

Site Internet : <http://www.amicalegb.fr>

Juin 2022

1: Prenez-en de la graine !

Rédacteur : André BOSSIERE

Depuis quelques années il nous est proposé à l'achat des graines « Bio », mais à quoi correspondent ces graines ?

Bon nombre de jardiniers pensent que c'est leurs façons culturales qui influent sur le fait que leurs productions soient gustativement meilleures et plus saines pour la santé. D'autres vont plus loin en semant des graines labellisées biologiques.

En se documentant un peu sur le sujet, il s'avère que la concurrence sur ce marché est rude et que tous les moyens semblent bons pour mettre en avant ses produits en dénigrant la concurrence : vraies graines Bio et fausses graines Bio, de quoi faire perdre son latin au jardinier vertueux qui s'y intéresse.

Attaquons par un petit peu de botanique :

Quand on croise des végétaux (ou même des animaux), on parle d'hybride. Il y a deux sortes d'hybrides :

- Les hybrides F1 sont la première génération. On croise les végétaux pour que les plants soient meilleurs que les anciennes variétés, plus stables, plus résistants. Par exemple, pour simplifier : croiser un pied mère vigoureux et un pied mère florifère. Les semences hybrides F1, créées par l'homme ne permettent pas une reproduction de semences de qualité, elles ne sont donc pas reproductibles.

- La deuxième génération de semences dites hybrides F2 sera différente de la première sous une forme amoindrie en terme de caractéristiques variétales, de vigueur et de production de fruits.

Les graines perdent les caractéristiques des plants mères vu que celles-ci n'intègrent pas leur patrimoine génétique. C'est un peu de la loterie.

Le label AB n'est souvent pas suffisant puisque trop peu restrictif au goût de bon nombre de jardiniers. Il désigne bien un mode de culture et non un caractère naturel des graines. Ainsi, pour éviter les déchets de l'agro-industrie et autres intrants dits organiques, il ne faudrait pas se contenter de cela.

On se détournera des grands semenciers via 2 solutions :

a) Faire ses graines soi-même

Avec des graines issues de variétés anciennes cultivées par nos parents et grands parents, variétés parfois tombées dans l'oubli auxquelles on prête aujourd'hui des qualités par exemple moins de rendement mais plus de goût ou plus de rusticité. Ces graines qualifiées de reproductibles* vous assurent une production identique à la plante originelle dans ses caractéristiques botaniques.

**Les semences reproductibles sont des graines (anciennes ou fermières) de légumes, de fruits et de plantes ornementales qui peuvent être ressemées d'année en année.*

b) Se fournir hors des grands semenciers

C'est dans ce domaine que la guerre fait rage, les enseignes sont légion !

La plus connue dans le paysage est Kokopelli - association française basée au Mas d'Azil en Ariège - qui distribue des semences libres de droits et reproductibles, issues de l'agriculture biologique et de l'agriculture biodynamique, dans le but de préserver la biodiversité semencière et potagère. Présente dans toutes les manifestations et salons horticoles, c'est un poids lourd dans le marché de la graine.

La Ferme Sainte Marthe riche d'une histoire et d'un savoir-faire artisanal, produit des graines biologiques et reproductibles depuis 1974. Son engagement : préserver le goût de la diversité et privilégier une agriculture respectueuse de l'environnement. Depuis 2006, la Ferme de Sainte Marthe est basée en Anjou, à Brain-sur-l'Authion, au cœur de la vallée des semenciers et du bassin végétal. La production végétale caractérise fortement l'économie agricole et participe à la notoriété de l'Anjou. Maintenance, production, multiplication, tri, germination, conservation, ensachage et diffusion sont les activités principales de la Ferme qui permettent de maîtriser et d'agir à tous les niveaux. Aujourd'hui, plus de 1000 variétés de semences biologiques sont présentes au catalogue dont près des deux tiers produites par la Ferme.

Plus localement, « Dr Jonquille et M. Ail », un site de vente qui propose des graines et des semences biologiques avec l'idée de démystifier, de vulgariser et de rajeunir le secteur du jardinage. L'équipe est basée sur l'île de Nantes.



Une gamme moins importante que les 2 concurrents précédents mais une démarche éco responsable originale initiée par une équipe de copains, amis d'enfance originaires de St Hilaire de Rietz (85).

Une cible initialement axée vers les « rurbains » avec peu d'espace, c'est désormais une clientèle plus large qui commande en ligne.

Une envie : débroussailler le jardinage en intégrant des pratiques intéressantes, en mettant à disposition des tutoriels, des packages de graines variées, une application mobile 100% gratuite pour aider le jardinier connecté.

Une constante d'être le plus local possible pour tout ce qui sort de l'entreprise à l'image de leurs emballages, étiquettes, etc.

A découvrir leur jeu Teropaïpaï. Lancez-vous dans une aventure palpitante avec ce jeu de société drôle, stratégique et éducatif sur le thème du jardinage ! Teropaïpaï s'adresse à tous ceux qui souhaitent passer un bon moment en famille ou entre amis, se creuser les méninges et apprendre de précieuses notions sur le jardinage et ses méthodes, la permaculture et la biodiversité.

Visitez leur site : www.djma.fr

Les grandes enseignes de semenciers comme Voltz, Ducretet ou Baumaux ne sont pas absents du marché des semences bio et reproductibles, ils proposent aussi des produits cultivés de manière rigoureuse pour répondre aux exigences de la certification bio.

2 : Un label bio : Ecocert

La certification permet la commercialisation des produits biologiques en Union Européenne
Pour obtenir le logo Eurofeuille



et la mention 'produit issu de l'agriculture biologique', un organisme certificateur agréé par les pouvoirs publics, comme Ecocert, doit certifier la conformité des produits aux règlements officiels européens de l'agriculture biologique.

Des critères pris en compte :

la gestion responsable des ressources naturelles,

la protection de l'environnement et du climat,

la conservation de la fertilité des sols,

le maintien de la biodiversité,

le respect des cycles naturels et du bien être animal,

la non utilisation de produits chimiques de synthèse,

la non utilisation d'OGM,

un étiquetage transparent pour le consommateur.

3 : Le GNIS

En 1905, la loi d'intérêt général sur la falsification et les fraudes est adoptée pour répondre aux exigences du commerce des produits. La règle : mettre sur le marché des produits sains, loyaux et marchands.

En 1908 naît à Poitiers la première fédération semencière et en 1924 la fédération internationale du commerce des semences.

Dans les années 1940, pour faire face à la pénurie alimentaire et répondre aux exigences de la convention d'armistice, la filière se structure autour d'une première interprofession. Cette nouvelle organisation a pour rôle

d'organiser la production de semences et de gérer l'approvisionnement.

1962 voit la création du GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences). En s'appuyant sur une loi de 1941, l'État décide de réunir au sein d'une seule organisation l'ensemble des espèces. Dans le même temps il construit le contrôle de la qualité, élaboré à partir de la notion de semences certifiées, mission qu'il confie au GNIS.

En 2015, les statuts du GNIS ont été révisés dans le cadre de l'organisation commune de marchés de l'union européenne et pour s'adapter aux évolutions de la législation française.

En 2021 le GNIS devient SEMAE avec comme raison d'être : Assurer la disponibilité et la fourniture de semences et plants de qualité en s'adaptant à la diversité des attentes des agriculteurs, des jardiniers et des consommateurs en France ainsi que sur les différentes zones de la planète.

L'univers d'intervention de Semae est très varié. Il englobe :

-Les entreprises de création variétales (73 en France). Au départ de toute la filière, elles créent de nouvelles variétés et en produisent les semences des premières générations. Ce travail, réalisé dans des champs, des laboratoires et des serres, leur permet de créer plus de 450 nouvelles variétés par an, toutes espèces confondues.

-Les agriculteurs multiplicateurs. Ils sont 18.600 à produire des semences dans leurs champs à partir des semences fournies par les entreprises de production.

-Les entreprises de production de semences (Au nombre de 250). Elles ont en charge le nettoyage, le traitement, le conditionnement et la commercialisation des semences produites dans les champs des agriculteurs multiplicateurs, avec qui ils passent des contrats de production.

-Les distributeurs. Ils ont en charge la vente des semences et plants, matériels de reproduction des végétaux, destinés à tous les utilisateurs professionnels ou non .

-Les utilisateurs de semences. Les agriculteurs, à partir des semences achetées, cultivent et produisent des plantes destinées à la consommation humaine, animale ou à des usages industriels. Ils sont 326.000 en France. Les jardiniers amateurs sont aujourd'hui 16,5 millions en France à semer essentiellement fleurs, légumes et gazons pour l'agrément ou pour le plaisir de consommer ses propres productions. Les professionnels des espaces verts utilisent aussi de nombreuses semences afin d'embellir les communes, parcs, jardins et terrains de sport.

-Les utilisateurs industriels. Ils ont en charge la transformation de nombreuses productions agricoles pour faire d'autres produits tels que de la farine, du sucre, des pâtes, des huiles, des aliments pour les animaux, mais aussi et de plus en plus des produits non alimentaires comme des tissus, du carburant, des matériaux écologiques, etc.

Les acteurs de la filière des semences et plants sont tous étroitement liés. Ils forment les différents maillons d'une chaîne allant de la création des variétés à l'utilisation des productions végétales qui en sont issues.

4 : Fin d'année scolaire

Une année scolaire placée encore sous le signe des contraintes sanitaires se termine. En souhaitant que ces conditions particulières n'aient pas trop impacté nos apprenants et que les résultats aux examens seront bons, nous vous souhaitons à toutes et à tous, apprenants, personnels enseignants, administratifs et direction, ainsi qu'aux fidèles lecteurs de notre feuille de chou **de très bonnes vacances d'été.**

Rendez-vous à la Folie des Plantes les 3 et 4 septembre prochains au Grand Blottereau